



Le commerce en ligne, tout le monde en parle. Pour vous montrer que cela concerne aussi bien la grande multinationale que la petite entreprise artisanale, nous vous donnons rendez-vous au CFA, le mardi 09 décembre à partir de 17h30, pour une conférence débat qui aura pour thème « Vendre et acheter sur Internet ».

Les animateurs CEMI,  
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



### ACTUALITÉS

#### Un concours pour la création d'entreprises innovantes en Lozère :

Lozère Développement organise, du 29 septembre au 12 décembre 2008, un concours pour la création d'entreprises innovantes dans les domaines de l'environnement, des énergies renouvelables, des technologies numériques, de l'éco construction...

Le Conseil Général a doté ce concours de 30 000 € de prix qui récompenseront (après sélection d'un jury) les 3 entreprises bénéficiaires.

Pour plus de renseignements sur le concours rendez-vous sur <http://www.beecreative.fr>.

#### Le plan « France numérique 2012 » :

Eric BESSON, secrétaire d'État au développement de l'Économie numérique a présenté, le 20 octobre dernier, le plan « France numérique 2012 ». Ce plan, composé de 154 actions à mettre en œuvre, se structure autour de quatre priorités : permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux et services numériques ; développer la production et l'offre de contenus numériques ; accroître et diversifier les usages et les services numériques dans les entreprises, les administrations et chez les particuliers ; et rénover la gouvernance de l'économie numérique. Parmi toutes ces actions, il est notamment prévu un accès haut débit universel (supérieur à 512 Kbits) pour 100 % des Français avant la fin 2010, à un tarif inférieur à 35 euros par mois (matériel compris).

<http://francenumerique2012.fr>



### AGENDA

#### Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI) :

- Devis et factures informatisés : 8 et 15 décembre 2008 (9h00 - 17h00)

#### 5ème soirée de la formation « Vendre et acheter par Internet »: 09 décembre 2008 (17h30 - 19h00)

#### Les sessions du Passeport pour l'Économie Numérique au CEMI :

- Informatiser ma gestion d'entreprise : 10 décembre 2008 (14h00 - 17h00)
- De la création à l'exploitation de l'entreprise : 15 décembre 2008 (10h00 - 15h30)



## L'ASTUCE DU MOIS

### Soyez prévenu des nouveaux articles qui paraissent sur Internet:

Grâce au service Alertes Google, vous pouvez être prévenu par e-mail lorsqu'un nouvel article correspondant aux sujets qui vous intéressent, est publié.

Dans votre navigateur Web, rendez-vous à l'adresse <http://www.google.fr/alerts>.

Dans le champ « Termes recherchés », saisissez les mots clés correspondants aux domaines des articles que vous souhaitez suivre.

Déroulez la liste « Type » et sélectionnez l'étendue de la recherche.

Dans la liste « Fréquence », sélectionnez la fréquence d'envoi des alertes.

Saisissez enfin votre adresse e-mail dans le champ « Email » puis cliquez sur le bouton « Créer l'alerte ».

Un email de confirmation est alors envoyé à votre adresse email.

Cliquez sur le lien « Vérifier cette demande d'Alerte Actualités » dans l'e-mail reçu.

Vous recevrez alors un email avec les nouveaux articles correspondant à votre recherche.

A tout moment, vous pouvez arrêter le suivi de cette alerte en cliquant sur le lien « Supprimer » à la fin de l'e-mail.



## LE LOGICIEL DU MOIS

### Déverrouiller les fichiers bloqués par Windows :

Il arrive, de temps en temps, qu'il soit impossible de supprimer un document présent sur votre ordinateur, un message indiquant alors cette impossibilité.

Pour remédier à ceci, la première méthode connue sous Windows XP et les versions antérieures consiste à rentrer dans la base de registre de Windows et à supprimer la valeur responsable de ce problème : InProcServer32. Cependant, pour les non-initiés ou les débutants celle-ci peut paraître rébarbative, et ce, à juste titre. Sous Windows Vista le problème se corse, car on n'a plus accès à cette valeur et fatalement, le problème persiste.

Fort heureusement il existe un tout petit programme gratuit (238 Ko) d'une efficacité redoutable et très simple d'utilisation pour vous éviter ce genre de désagrément à l'avenir. Ce programme se nomme Unlocker.

Une fois installé, ne cherchez pas le programme sur votre ordinateur, il est bel et bien là, prêt à être utilisé. Cliquez avec le bouton droit de votre souris sur le fichier impossible à supprimer ou à déplacer. Dans le menu contextuel qui apparaît, cliquez sur Unlocker. Dans le menu "action", choisissez celle qui vous intéresse : effacer, renommer, déplacer ou copier.

[http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/manipulation\\_de\\_fichier/fiches/32585.html](http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/manipulation_de_fichier/fiches/32585.html)



## LE SITE INTERNET DU MOIS

### Une alternative à Google ? :

Si vous n'êtes pas convaincu par les résultats que vous affiche le moteur de recherches "Google" en première page, et que vous êtes las de devoir utiliser le menu déroulant pour accéder aux autres réponses alors Ujiko est fait pour vous.

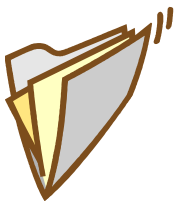
Ujiko est un moteur de recherche disponible en Français qui a deux atouts majeurs.

Le premier est son interface graphique qui permet de donner sur une seule et même page fixe les résultats donnés habituellement par Google en une longue liste.

Le second atout est de permettre des recherches très pointues. En plus de cela, Ujiko vous indique quelles sont les thématiques de chacun des sites qui vous sont proposés.

Un seul bémol à cette application : sa base de données est estimée à 6 milliards de pages, c'est donc bien en dessous de ce que propose Google

<http://www.ujiko.com/v2a/flash.php?langue=fr>



## LE DOSSIER DU MOIS :

### Piloter Windows Vista à la voix :

Avec Windows Vista, une nouvelle fonctionnalité a fait son apparition : la reconnaissance vocale. Grâce à elle, vous pouvez non seulement dicter à voix haute des textes dans votre traitement de texte favori, mais aussi contrôler Windows et vos logiciels sans utiliser ni clavier, ni souris, en parlant simplement dans un micro.

Cette nouvelle façon de piloter Windows fonctionne bien et est assez facile à maîtriser. Avec un petit peu d'entraînement et de réglages, vous ne pourrez plus vous en passer.

Pour bien utiliser la reconnaissance vocale, la meilleure solution est sans conteste le casque micro. Proche de votre bouche, il vous permettra de dicter distinctement votre texte, tout en gardant les mains libres.

Dans Windows Vista, cliquez sur le bouton « Démarrer » puis sur « Panneau de configuration ». Cliquez sur l'élément « Matériel et audio » puis sur « Gérer les périphériques audio » de la rubrique « Son ».

Dans la fenêtre qui apparaît, ouvrez l'onglet « Enregistrement ». Double cliquez ensuite sur l'élément « Microphone » que vous utilisez. Ouvrez l'onglet « Personnalisé ». Cochez la case « Microphone +20 db Boost ». Cliquez enfin deux fois sur le bouton « OK ».

Pour piloter votre ordinateur à la voix, vous devez activer la reconnaissance vocale. Pour cela, cliquez sur le bouton « Démarrer », sur « Tous les programmes », sur « Accessoires », sur « Options d'ergonomie » puis sur « Reconnaissance vocale de Windows ». Lors du premier lancement, l'assistance de configuration de la reconnaissance vocale est lancée. Cliquez sur le bouton « Suivant ».

Sélectionnez alors le type de micro que vous utilisez puis cliquez sur le bouton « Suivant ». Lisez le texte affiché à l'écran afin que Windows ajuste le niveau sonore puis cliquez 2 fois sur le bouton « Suivant ». Cochez la case « Activer la révision du document pour accroître l'efficacité de la reconnaissance » et cliquez sur « Suivant ».

Pour pouvoir avoir sous les yeux les principales commandes de la reconnaissance vocale, cliquez ensuite sur le bouton « Afficher la fiche de référence vocale ». L'aide de Windows s'ouvre alors. Cliquez sur le bouton « Afficher tout ». et imprimer. Fermez alors la fenêtre de l'Aide pour retourner à l'Assistant et cliquez sur « Suivant ». Vérifiez que la case « Lancer la reconnaissance vocale au démarrage » est bien cochée puis cliquez sur le bouton « Suivant ».

Pour que Windows puisse correctement reconnaître les mots et les commandes que vous dictez, une phase d'apprentissage est nécessaire. Comptez une vingtaine de minutes pour cela : c'est un peu long, mais nous vous conseillons vivement de suivre le didacticiel jusqu'au bout. Cliquez sur le bouton « Démarrer le didacticiel ». Suivez alors les instructions du didacticiel de reconnaissance vocale. Cliquez enfin sur le bouton « Terminer » lorsque vous avez fini. N'hésitez pas à effectuer un nouvel apprentissage afin d'améliorer la reconnaissance vocale. Pour effectuer un nouvel apprentissage, cliquez avec le bouton droit de la souris sur le panneau de contrôle de la reconnaissance vocale et cliquez sur « Configuration » puis sur « Améliorer la reconnaissance vocale ».

Si vous avez bien suivi le didacticiel de la reconnaissance vocale, la dictée de texte dans le traitement de texte ne devrait pas vous poser trop de problèmes. Au fur et à mesure de vos dictées, vous assimilerez les commandes vocales utiles. Dites « Commencer l'écoute ». A la fin de la dictée et des corrections, dites « Arrêter l'écoute » afin de repasser en mode veille.

La reconnaissance vocale peut vous permettre également de contrôler Windows : pour lancer des logiciels, basculer entre les fenêtres, etc...

Dites « Commencer l'écoute ». Le panneau de contrôle de la reconnaissance vocale passe alors de « En veille » à « Ecoute ». Dites « Afficher les numéros ». Tous les éléments que vous pouvez activer reçoivent alors un numéro. Dites le numéro de la commande à ouvrir. Dites enfin « Arrêter l'écoute » afin de passer la reconnaissance vocale en mode veille.



## LA DEFINITION DU MOIS :

**E-commerce** : concept qui définit les procédures pour acheter, vendre, échanger des produits, des services, de l'information via un réseau d'ordinateurs, incluant internet. Les possibilités vont de la commande par formulaire au système du paiement en ligne.